

Mercure de France : journal
politique, littéraire et
dramatique / par une société
de gens de lettres

. Mercure de France : journal politique, littéraire et dramatique / par une société de gens de lettres. 1793-03-25.

1/ Les contenus accessibles sur le site Gallica sont pour la plupart des reproductions numériques d'oeuvres tombées dans le domaine public provenant des collections de la BnF. Leur réutilisation s'inscrit dans le cadre de la loi n°78-753 du 17 juillet 1978 :

- La réutilisation non commerciale de ces contenus ou dans le cadre d'une publication académique ou scientifique est libre et gratuite dans le respect de la législation en vigueur et notamment du maintien de la mention de source des contenus telle que précisée ci-après : « Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France » ou « Source gallica.bnf.fr / BnF ».

- La réutilisation commerciale de ces contenus est payante et fait l'objet d'une licence. Est entendue par réutilisation commerciale la revente de contenus sous forme de produits élaborés ou de fourniture de service ou toute autre réutilisation des contenus générant directement des revenus : publication vendue (à l'exception des ouvrages académiques ou scientifiques), une exposition, une production audiovisuelle, un service ou un produit payant, un support à vocation promotionnelle etc.

[CLIQUEZ ICI POUR ACCÉDER AUX TARIFS ET À LA LICENCE](#)

2/ Les contenus de Gallica sont la propriété de la BnF au sens de l'article L.2112-1 du code général de la propriété des personnes publiques.

3/ Quelques contenus sont soumis à un régime de réutilisation particulier. Il s'agit :

- des reproductions de documents protégés par un droit d'auteur appartenant à un tiers. Ces documents ne peuvent être réutilisés, sauf dans le cadre de la copie privée, sans l'autorisation préalable du titulaire des droits.

- des reproductions de documents conservés dans les bibliothèques ou autres institutions partenaires. Ceux-ci sont signalés par la mention Source gallica.BnF.fr / Bibliothèque municipale de ... (ou autre partenaire). L'utilisateur est invité à s'informer auprès de ces bibliothèques de leurs conditions de réutilisation.

4/ Gallica constitue une base de données, dont la BnF est le producteur, protégée au sens des articles L341-1 et suivants du code de la propriété intellectuelle.

5/ Les présentes conditions d'utilisation des contenus de Gallica sont régies par la loi française. En cas de réutilisation prévue dans un autre pays, il appartient à chaque utilisateur de vérifier la conformité de son projet avec le droit de ce pays.

6/ L'utilisateur s'engage à respecter les présentes conditions d'utilisation ainsi que la législation en vigueur, notamment en matière de propriété intellectuelle. En cas de non respect de ces dispositions, il est notamment possible d'une amende prévue par la loi du 17 juillet 1978.

7/ Pour obtenir un document de Gallica en haute définition, contacter
utilisation.commerciale@bnf.fr.

(N°. 84. — 1793.)

MERCURE FRANÇAIS

HISTORIQUE, POLITIQUE ET LITTÉRAIRE.

LUNDI 25 MARS, l'an deuxième de la République.

GÉOGRAPHIE.

LA nouvelle division géographique de la République de France, considérée sous la dénomination départementaire des chaînes de montagnes, fleuves et rivières, quoique très-connue, ne présente à la mémoire que des localités qui s'étendent vers différens points de l'horison ; elles n'indiquent même qu'implicitelement quelques départemens ; et pour se former une idée de cette division, il faut se faire en quelque sorte une méthode de renseignement.

Pour éviter ces recherches, j'ai cru qu'il serait utile au public de lui présenter une méthode qui dérivât de la géographie et de l'organisation du sol de la France.

A cet effet, j'ai représenté, sur une nouvelle carte, la configuration et la direction des hautes montagnes, les *Alpes*, les *Pyrénées*, la *Lozère*, le *Cantal*, les *Monts-d'or*, le *Jura*, les *Vosges*, avec les chaînes médiates qui circonscrivent les bassins de la *Garonne*, la *Loire*, la *Seine*, le *Rhin* et le *Rhône*.

Ce partage naturel des eaux présente cinq bassins, liés en quelque sorte entre eux par deux grands plans inclinés et générateurs ; le premier descendant des *Alpes*, incliné de l'est à l'ouest ; le second des *Pyrénées*, incliné du sud au nord.

Ces bassins ont plus ou moins d'étendue, comprennent plus ou moins de départemens que la mémoire ne peut aisément retenir, et, pour y suppléer, la carte renferme une table alphabétique des départemens, de leur chef lieu, avec la différence des longitudes orientales et occidentales, compté du méridien de l'observatoire de Paris, avec les latitudes ou hauteurs du pôle.

Cette carte, construite sur l'échelle d'une ligne pour mille toises, comprend la circonscription des 84 départemens, leur chef-lieu, ceux des districts et ceux des cantons ; six feuilles, prix, 6 liv.

Carte de la Belgique, contenant toutes les municipalités, pour servir à l'intelligence de la même carte, levée et détaillée sur l'échelle d'une ligne pour cent toises ; quatre feuilles, 3 liv.

No. 12 de la carte détaillée de la Belgique, environs de Mons, Tournai et Ath ; quatre feuilles, 4 liv.

Tome II.

B b

Plan de l'établissement des salins de Cette , département de l'Hérault , avec la configuration des salins en activité , et ceux projettés ; une feuille , 3 liv. — Le tout , 16 liv.

Les souscripteurs de mon Atlas des 84 départemens , qui desireront se procurer les articles ci-dessus , ne les payeront que la moitié du prix fixé.

A l'Observatoire , chez le citoyen L. Capitaine , premier ingénieur de la carte générale de la République Française , à Paris ; et chez le citoyen Goujon , marchand de musique et de cartes géographiques , grande cour de la maison de l'Egalité , entre le graveur et le libraire.

N O U V E L L E S P O L I T I Q U E S.

POLOGNE. *De Varsovie , le 28 février.*

Nous avons reçu ici de nos ministres à Londres et à la Haye , l'avis que la cour de Londres paraissait improuver le nouveau plan de démembrément. Nous craignons bien que ce ne soit de pures simagrées politiques pour endormir la surveillance de nos chargés d'affaires. Néanmoins , afin de n'avoir rien à se reprocher , on a chargé le grand-chancelier d'écrire au ministre Britannique , résidant ici , pour lui témoigner la reconnaissance de la République de l'intérêt que le roi d'Angleterre prend à son sort , et pour la prier de transmettre à Sa Majesté le vœu de la République , pour qu'elle veuille bien interposer ses bons offices , afin d'assurer à la Pologne son intégrité actuelle. Le grand-chancelier , apparemment pour capter la bienveillance de Georges III , a ajouté que la République était décidée d'accéder à la coalition des puissances armées pour le maintien des principes servant de base à un gouvernement sage et bien ordonné.

D A N E M A R C K. *De Copenhague , le 2 mars.*

Un courrier Russe arrivé ici est retourné à Stockholm ; ses dépêches étaient relatives aux affaires de France. — C'est la suite des mouvements bien connus que se donnent les cours de Pétersbourg et de Londres pour faire abandonner à la nôtre et à celle de Stockholm leur système de neutralité. Mais l'habile et vertueux Verustoff n'en sera pas la dupe. Il persistera dans le refus qu'il a déjà fait de nous laisser entraîner dans cette guerre , qui priverait notre commerce de tous les avantages que nous vaudra la neutralité.

Nous apprenons de Stockholm que le roi et le duc-régent ont différé leur voyage à Upsal , à cause d'une maladie épidémique sur le genre de laquelle ils attendent des renseignemens , avant de hasarder ces deux têtes précieuses. — Le duc régent , qui veut s'entourer de lumières et d'autorités pour faire le bien , a cru devoir appeler au conseil son frère le

duc d'Ostrogothie , qui y a pris séance vers le milieu du mois dernier. Ce conseil surveillera entr'autres choses deux comités nouvellement établis , l'un pour arrêter par des lois somptuaires les progrès ruineux du luxe , l'autre pour extraire la substance des meilleurs projets d'économie rurale et politique , présentés par les gouverneurs des provinces.

IRLANDE. *De Dublin, le 7 mars.*

Le bill en faveur des catholiques romains d'Irlande , ou qui leur est moins contraire , a passé dans la chambre des communes , qui se séparera vraisemblablement pour 15 jours : il a été envoyé à la chambre des pairs , où l'on croit qu'il passera aussi , quoique les protestans zélés trouvent qu'on leur accorde trop. On se flatte que les catholiques , à-peu-près contens , s'attacheront à la constitution et ne susciteront point de nouveaux embarras au gouvernement , dans un tems où il a déjà bien assez.

L'arrivée d'un grand nombre d'émigrés Français dans le port de Cork a paru fort inquiéter le peuple de cette ville. En général il y a beaucoup de Français dans le midi de l'Irlande ; mais ils s'y tiennent tranquilles , ce qui les fait bien traiter , sur-tout par les catholiques que la conformité d'opinions religieuses dispose en leur faveur.

On apprend par des lettres de Lisburn , qu'il y a eu de vives alarmes causées par l'annonce que plusieurs vaisseaux Français , chargés de troupes de débarquement , étaient dans le canal : on s'est empressé d'envoyer des détachemens et un train d'artillerie vers cette ville pour s'opposer à cette prétendue descente que l'on a feint de craindre en plusieurs endroits , puisqu'on parle aussi d'établir des camps à Carrick et dans le comté de Down. C'est moins défendre les Irlandais , que se défendre des Irlandais que le gouvernement se propose.

ALLEMAGNE. *De Vienne, le 7 mars.*

L'empereur s'est fait donner un avis de l'Empire , relativement aux mesures coercitives , nécessitées par les séducteurs du peuple et les perturbateurs du repos public. Cette pièce sollicitée est actuellement soumise à la dictature de la diète de Ratisbonne. On ne compte pas qu'elle reste long-tems dans les bureaux : en conséquence , l'empereur ne tardera pas à avoir avis de l'avis qu'il était d'avis qu'on lui donnât ; il se hâtera de l'approver. Et puis rien n'y manque ; voilà une loi de l'Empire. C'est une belle chose , très-belle même , que les formes diplomatiques de la chancellerie de Vienne et de la diète de Ratisbonne. Il y a symétrie , et la symétrie fait toujours plaisir.

P A R I S , 24 mars.

Quoique les mouvemens excités par les contre-révolutionnaires dans quelques parties de l'intérieur prennent de plus en plus un caractere inquiétant, il est aisé néanmoins d'en calculer les résultats. C'est sur le bord de la Loire, dans les départemens où le peuple des campagnes est le plus susceptible d'être égaré par le fanatisme, que les rebelles qui agissent d'intelligence avec nos ennemis extérieurs, ont déployé l'étendart de la contre-révolution ; mais c'est aussi la partie de la France où il y a le moins de places où ils puissent prendre un poste important, si l'on en excepte la Rochelle. Il y a lieu de croire que les braves volontaires de Bordeaux, de l'Orient, de Rennes réunis à ceux de cette ville et aux forces du général Labourdonnaye, sauront la défendre de toute incursion.

Ces malheureux, dont le plus grand nombre est trompé, mais dont les chefs sont des scélérats habiles, font la guerre en brigands et en dévastateurs, ils commettent des pillages, des cruautés dignes de la cause qu'ils défendent ; mais le fanatisme de la révolte ne tiendra pas contre l'enthousiasme des soldats de la Liberté. Si l'on veut mettre promptement un terme à ces désordres, il faut employer des forces supérieures, et faire des exemples de sévérité des chefs contre-révolutionnaires autant de fois qu'ils tomberont dans nos mains. Il faut les cerner et en faire la battue comme à des bêtes féroces qu'ils sont ; mais il faut user d'indulgence envers les habitans des campagnes qui poseront les armes, et publier à profusion des proclamations d'aministie en faveur de ceux qui abandonneront les drapeaux de la rébellion. Ce sont des enfans égarés dont on a trop négligé l'instruction.

Les commissaires civils, Gensonné et Gallois, envoyés en 1791, dans les départemens de la Vendée et des Deux-Sèvres, avaient cependant donné des notions bien exactes sur le caractere et les mœurs de ces habitans, et sur les moyens d'y maintenir l'ordre. Ce sont des missionnaires sages et tempérans qu'il faut leur envoyer, et bientôt ils reviendront de leur erreur. Que toutes les vengeances nationales tombent sur la tête des agens de la révolte, et l'ordre ne tardera pas à se rétablir.

La situation de la Belgique mérite bien plus notre sollicitude. -- C'est un pays ouvert ; il n'y a presque point de places en état de résister, et comme la bataille de Génappons en a procuré la conquête, deux batailles perdues pourraient nous l'enlever. Nous ne pourrons donc nous y maintenir qu'avec des forces extrêmement supérieures ; il faut se hâter de les y porter. Les puissances coalisées ont bien senti que le sort de la campagne était dans la Belgique ; aussi y

ont-elles fait passer leurs troupes d'élite et les chefs les plus expérimentés. Rassemblons donc tous nos moyens si nous voulons conserver la Belgique.

A l'égard des causes physiques et morales de nos mauvais succès, et les moyens de les réparer. Dumourier les a développés dans quatre mémoires qu'il avait adressés à la Convention nationale., et dans une lettre écrite de Louvain, le 12 mars, dont la lecture n'a point été faite, mais que la chronique de ce jour vient de publier. Ce général les attribue à la négligence des bureaux de la guerre, aux vexations exercées par les agents du pouvoir exécutif, à la maniere dure et inconsidérée avec laquelle on a mis à exécution le décret du 15 décembre, dont nous avons fait sentir, dans le tems, tous les inconveniens, à l'indiscipline et aux brigandages de nos troupes, et à la mal-adresse impolitique avec laquelle on a heurté les préjugés d'un peuple qu'il fallait ménager, et qui ne demandait qu'à être traité en frères et en amis. Si la Convention ne change pas de système avec les Belges ; si le pouvoir exécutif ne se hâte de rappeler la plupart des commissaires avides ou inexpérimentés qu'il y a envoyés, il est douteux que nous puissions nous réconcilier l'esprit d'une nation que nous avons alienée.

COMMUNE DE PARIS, 23 mars.

La société de l'Egalité de la Liberté de Marseille, a adressé aux 48 sections une lettre sur laquelle elles sont invitées à délibérer. La section de Bon-Conseil, considérant que dans le moment actuel cette circulaire peut avoir des suites fâcheuses, invite le conseil à les prévenir par des mesures de précaution. Comme la section n'a pas communiqué au conseil de la commune cette lettre qu'il n'a pas reçue officiellement ; sur la proposition d'Hébert, le conseil passe à l'ordre du jour.

La section de 1792 vient réclamer pour que les cartes de citoyens soient uniformes. Le conseil sentant la justice de la demande, répond à la section qu'on s'en occupera. Il prendra le modèle de cartes qu'elle présente en considération.

On entend ensuite un rapport sur l'organisation de l'administration des pompiers, payés par la commune. Les articles présentés par le rapporteur, sont adoptés après quelques débats peu importans. Baudret, administrateur de police, vient ensuite annoncer au conseil que la police, dont on se plaint avec raison, n'a pu faire mieux jusqu'à présent ; qu'elle s'occupe même de la réorganisation des bureaux, et de la distribution plus juste des travaux et fonctions. L'encombrement des rues ; l'illumination des réverbères, la police des fiacres seront dans peu sous la plus active surveillance. Le conseil entendra le compte des opérations des administrateurs,

qui lui soumettront , par le tableau précis , et la distribution des bureaux et les agens employés , avec leurs demeures. Satisfait de ce rapport , le conseil passe à l'ordre du jour .

C O N V E N T I O N N A T I O N A L E .

P R É S I D E N C E D E J E A N - D E - B R I E .

Décret rendu dans la séance de samedi 23.

La Convention nationale , après avoir entendu le rapport de son comité de la guerre sur la pétition présentée par les gendarmes de la 35^e. division de la gendarmerie nationale formée des vainqueurs de la Bastille et autres compagnies de gendarmes nationaux , décreté ce qui suit :

Art. Ier. Il sera accordé , à titre de gratification , aux gendarmes de la 35^e. division de la gendarmerie nationale qui justifieront être du nombre des vainqueurs de la Bastille , une somme équivalente à un mois de leur solde ; cette somme ne sera payée que sur le livre des listes ci-devant formées , légalement certifiées des citoyens reconnus pour être au rang des vainqueurs de la Bastille .

II. A l'égard des réclamations formées par les gendarmes réunis aux vainqueurs de la Bastille , qui ont pour objet l'exécution des lois des 19 et 24 août 1792 , de celles qui sont relatives à l'habillement et l'équipement des cent vingt gendarmes réunis à la 35^e. division de la gendarmerie nationale par le décret du 17 de ce mois , et au paiement des sommes attribuées aux officiers pour leur équipage de la campagne . La Convention nationale renvoie au conseil exécutif le surplus de la pétition , et passe à l'ordre du jour .

Séance du dimanche , 24 mars.

Un secrétaire a lu plusieurs arrêtés pris par les commissaires dans la Belgique . L'un de ces arrêtés porte que le général Miranda sera suspendu de ses fonctions , et conduit à Paris pour y être jugé . La Convention , après avoir approuvé ces divers arrêtés , a décrété , sur la proposition d'un de ses membres que Miranda et le colonel du 3^e régiment seraient mis en état d'arrestation , et que traduits à la barre ils expliqueraient comment il a pu se faire , que le siège de Maestricht ait été exécuté avec une lenteur si funeste à la république . — Les malheurs des départemens de la Vendée , des Deux-Sevres et de la Loire inférieure sont à leur comble . Les corps administratifs de la ville de Nantes adressent à la Convention l'aperçu de la situation où se trouve cette ville . C'est la seule du département de la Loire inférieure qui soit encore intacte ; elle est environnée de plus de 40 mille brigands , et si elle a résisté

jusqu'à ce jour aux efforts, c'est au courage et à la bravoure de la garde nationale, qu'est due cette résistance. Mais si bien-tôt les braves Nantais ne reçoivent pas des secours, on apprendra, disent les administrateurs, que le département de la Loire inférieure a existé. Le mouvement dont ce pays est le théâtre, n'est pas un de ces troubles passagers, c'est un vaste plan de contre-révolution dont on a placé le siège dans les départemens maritimes les plus fanatisés. Les chefs, les agens de cette conspiration sont des hommes à grandes conceptions. Les administrateurs observent que le danger dont ils font le tableau, est tel qu'ils le peignent.

Point de demi-mesures, point de retard, disent ces administrateurs. Les administrateurs de notre district ont rempli leur serment, et leur mort est glorieuse; mais leur dévouement, et le sacrifice de leur vie n'ont pas été utiles à la patrie. Pour nous, nous sommes là, nous résisterons jusqu'à la fin, et notre dernier soupir sera pour la Liberté, et notre dernier cri sera, *vive la République.* — La marche que suivent les chefs des révoltés, annoncent un projet profondément médité; des combinaisons sages en apparence et capables de faire des prosélytes, cachent leur dessein liberticide. Godin de la Péreil, chef des révoltés, a adressé aux administrateurs de Nantes une capitulation dont voici la substance: nous demandons conciliation avec nos frères de Nantes; que jamais il ne soit porté la moindre atteinte aux propriétés; qu'il ne soit pris des chevaux aux particuliers que de gré à gré, que les impôts ne soient plus assis d'après la volonté arbitraire des corps administratifs, mais d'après le prisage des communes, que la paix publique ne soit jamais troublée par les visites domiciliaires, qu'il ne soit pas permis de s'emparer des armes d'un citoyen, que les curés, prêtres constitutionnels ne rentrent jamais dans les communes de....., que la pleine et entière liberté du culte soit établie, que les prêtres insermentés jouissent de la plus entière liberté, que les assemblées primaires s'assemblent de nouveau pour nommer de nouveaux électeurs, que ces élections se fassent de la manière la plus libre, que les prêtres ne puissent être admissibles à aucunes fonctions publiques, que tous les citoyens jouissent de la plus grande liberté d'écrire et de penser, sauf à répondre de leurs écrits, que chaque paroisse ait 50 hommes armés pour sa sûreté. Godin demande une réponse prompte, parce qu'il lui est impossible de contenir le ressentiment des citoyens qui se sont rangés sous ses drapeaux.

On a lu ensuite une proclamation des administrateurs de Nantes, portant que les bataillons qui marcheront contre ces révoltés, seront accompagnés de cours martiales, qui jugeront à l'instant et sur les lieux mêmes ceux des rebelles qui seront pris. La Convention a applaudi à cette réponse énergique des administrateurs de Nantes, à la capitulation de Go-

din. Une lettre du citoyen Vertenil, commandant de la Rochelle, annonce que les rassemblemens considérables de gardes nationales qui se réunissent de toutes parts, font espérer la dispersion prochaine des brigands. — Un membre a lu une lettre particulière qui lui est adressée de Nantes. Elle annonce que, dans une sortie vigoureuse, les Nantais sont enfin parvenus à repousser loin des murs de leur ville les brigands qui l'assiégeaient. 22 de ces révoltés ont été tués, et nous avons eu le bonheur de voir, ajoute l'auteur de la lettre, qu'au nombre des morts il n'y avait pas de paysans. Piron-Saint-Etienne, qui commande les rebelles, ne demandait *simplement que le rétablissement des priviléges, un roi, les prêtres enfin l'ancien régime.*

Un membre a lu une adresse des citoyens de la société populaire de la ville d'Amiens, qui demandent que la Convention chasse de son sein Marat, Robespierre et Danton. La Convention, qui avait improuvé une adresse des citoyens de Marseille, par laquelle ils demandaient que les membres de la Convention qui avaient voté l'appel au peuple, fussent renvoyés dans leurs départemens, a aussi improuvé l'adresse des citoyens d'Amiens. — Un grand nombre de pétitionnaires ont été entendus à la barre pour divers objets particuliers. Entr'autres une citoyenne qui a servi dans la campagne dernière, en qualité de canonnier, sous les drapeaux de Dumourier, dont elle a reçu un brevet de sous-lieutenant, et demande le grade de lieutenant en considération de sa blessure qu'elle a reçue à la jambe, et promet de retourner aux frontières aussitôt qu'elle le pourra. Lâches, qui désertez vos drapeaux, qu'une femme vous donne des leçons de courage et de bravoure.

La séance a été levée à 5 heures.

S P E C T A C L E S.

Th. de la Nat. *La Matinée d'une jolie femme*, et la première repré. de *la Soirée d'une vieille femme*.

— De l'Op. Com. Nat. de la rue Favart. *Les Événemens imprévus*, et *Clarice et Belton*.

— De la Rép., rue de Rich. *Fénelon*, ou *les Religieuses de Cambrai*.

— De la Cit. Montansier. *Le Mariage fait au tour*; *Alix de Beaucaire*, et *On fait ce qu'on peut*.

— National de Moliere. *Le Château du Diable*, près. de l'ainée des *Papesses Jeannes*.

— Du Palais-Variété. *L'Orpheline*; *Cadet Rousset*; *les Sabotiers*, et *l'Hiver ou les deux Moulins*.

— Du Vaudeville. *Geneviève de Brabant*; *la Chaste Suzanne*, et *la Bonne Aukaine*.